

Etre psychologue psychothérapeute en Allemagne

Corinna ADAMOWSKI

Médecin au CMP de psychiatrie infanto-juvénile, Saarbrücken

Andrea DIXIUS

Psychologue
Psychothérapeute, hôpital de jour et CMP de psychiatrie infanto-juvénile, Saarbrücken



inutile de se pencher pour bien voir

Les études de psychologie sont, comme en France, enseignées à la faculté de psychologie, qui dépend elle-même de la faculté de philosophie. Ainsi, la psychologie continue à s'inscrire dans le courant des sciences humaines et non dans celui de la médecine.

Après l'équivalent du baccalauréat (« abitur »), les études se déroulent sur un minimum de 8 semestres ; l'entrée à la faculté s'effectue sur *numerus clausus* (équivalent de mention Très Bien au bac). C'est une sorte de thèse qui clôture les études par l'élaboration d'un projet sur 1 ou 2 ans, ce qui rallonge parfois les études d'autant.

Le doctorat est aussi accessible, après 2 années supplémentaires dans des conditions différentes selon les facultés (les programmes d'éducation sont, en Allemagne, différents selon les « *länder* »). Le droit de travailler comme psychologue s'acquiert par « l'Approbation ».

Ces études de psychologie se font sans la formation de thérapeute, or la particularité allemande vient du fait de pouvoir exercer comme psychothérapeute. Mais pour pouvoir accéder au titre de « psychologue psychothérapeute » il est indispensable d'acquérir une spécialité soit comme « psychologue psychothérapeute pour adulte et enfant » soit comme « psychologue psychothérapeute pour enfant et adolescent ». Cette spécialité n'est accessible qu'après une formation en théra-

pie de 3 à 5 ans dans un Institut reconnu par l'Etat. Cette formation est payante (soit environ 20 à 30 000 euros) ; un peu comme le médecin qui se spécialise après les études. L'orientation théorique peut être analytique ou comportementale.

Ainsi le psychologue mène le plus souvent, parallèlement à ses études (ou après avoir commencé à travailler), cette formation afin d'accéder à la spécialité, un plus pour travailler dans un hôpital. Il est toujours possible de s'installer en privé sans cette spécialité, mais alors le patient doit tout déboursier.

Pour s'installer en cabinet privé avec l'accord, « *Kassenzulassung* », de la Caisse de maladie (équivalent Sécurité Sociale), il faut obligatoirement une de ces deux spécialités. Ce sont les Caisses qui décident, en négociation avec l'ordre des médecins et la chambre des Psychologues Psychothérapeutes, du nombre de cabinets privés, pris en charge, possibles à installer par nombre d'habitants.

Les citoyens allemands peuvent choisir leur caisse de maladie selon leurs salaires et/ou leur profession ; c'est la caisse qui décide des remboursements. Certaines caisses peuvent complètement exclure les remboursements des psychothérapies. Par exemple, au moment de contracter l'engagement dans la caisse de maladie, il est possible, selon l'état de santé de la personne, de varier les options (vous avez été suivi pour alcoolisme ou anorexie, vous paierez davantage).

Pour consulter un psychologue psychothérapeute et être remboursé par sa caisse de maladie, le patient a besoin d'une prescription de son médecin généraliste (comme pour quasiment toute spécialité, même pour un psychiatre par exemple). Alors, il a le libre choix de son psychothérapeute ; la prescription spécifie seulement « psychothérapie ». Le psychologue psycho-

thérapeute doit ensuite faire un courrier à la Caisse de maladie, précisant le diagnostic (CIM 10) en indiquant la nécessité d'une prise en charge et établir un plan de thérapie, éventuellement renouvelable.

La concurrence joue là en faveur des thérapies comportementales, mais jusqu'à ce jour les Caisses ne refusent pas les thérapies analytiques (habituellement plus longues).

Depuis 2001, une loi sur les psychothérapies (dans le sens d'une harmonisation européenne) protège et valorise le titre de Psychologue-Psychothérapeute, ce qui a engendré quelques remous du côté des psychiatres. En effet, en permettant aux psychologues de pratiquer des psychothérapies remboursées par les caisses mutuelles, cela a provoqué une « concurrence » au « Psychothérapeute médical », c'est à dire au psychiatre, puisque, depuis 1998 environ, la formation de psychiatre inclut celle de psychothérapeute.

A ce jour, les uns et les autres ont suffisamment de travail pour ne pas être véritablement en concurrence. Les psychiatres sont toujours davantage sollicités pour les examens médicaux supplémentaires et la prescription médicamenteuse et les psychologues, quant à eux, sont plus choisis en première intention par la population pour une psychothérapie.

En Sarre (comme dans de nombreux *länder*), il existe, pour le service public, une loi qui spécifie, en fonction du nombre d'habitants, le nombre de postes hospitaliers nécessaires, tant pour les psychologues que pour les infirmiers, les psychiatres, ... Dans ce cadre du service public hospitalier, les psychologues psychothérapeutes peuvent avoir la responsabilité d'unité fonctionnelle (CMP, hôpitaux de jour, ...). ■